

XENUM - XXXL Brake Cleaner

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial XENUM - XXXL Brake Cleaner
du
produit/désignation
Nom chimique
Type de produit Mélange

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- NETTOYANT DE SURFACES (liquide, poudre, gel, spray) pour l'usage par le consommateur

Usages déconseillés

- Ne pas utiliser pour des usages médico-cliniques.
- Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

XENUM NV/SA
Vluchtenburgstraat 9
2630 Aartselaar Belgique
Téléphone : +32(0)3 846 48 03
XENUM HQ : +32(0)3 846 48 03 info@xenum.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

BelgiumPoison Centre. Tel: (+32) 070 245 245 or (+32) 02 264 96 30

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 2
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (CAS No.: 64742-49-0)||Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (CAS No.: 64742-49-0)||propan-2-ol, isopropyl alcohol, isopropanol (CAS No.: 67-63-0)

Mention d'avertissement : Danger

XENUM - XXXL Brake Cleaner

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement agréé
Phrases EUH	: Aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

2.3 - Autres dangers

<u>Substance PBT.</u>	- Aucune information disponible.
<u>matière vPvB.</u>	- Aucune information disponible.
<u>Autres dangers n'entraînant pas la classification</u>	- Ne pas affecter les personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où la préparation est utilisée.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	n°CAS : 64742-49-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 927-510-4 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475515-33	25 - <= 50	Aquatic Chronic 2 - H411 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 (H336) - H336	

XENUM - XXXL Brake Cleaner

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	n°CAS : 64742-49-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 931-254-9 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484651-34	10 - <= 25	Aquatic Chronic 2 - H411 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 (H336) - H336	
propan-2-ol, isopropyl alcohol, isopropanol	n°CAS : 67-63-0 Numéro d'identification UE : 603-117-00-0 N°CE : 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25	10 - <= 25	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 (H336) - H336	
butane (contenant ≥ 0.1 % butadiène (203-450-8))	n°CAS : 106-97-8 Numéro d'identification UE : 601-004-01-8 N°CE : 203-448-7 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119474691-32	2,5 - <= 10	Flam. Gas 1 - H220 Gaz dissous - H280 Press. Gas -	
carbon dioxide	n°CAS : 124-38-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-696-9	2,5 - <= 10	Gaz comprimé - H280	
n-hexane	n°CAS : 110-54-3 Numéro d'identification UE : 601-037-00-0 N°CE : 203-777-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119480412-44	1 - <= 2,5	Aquatic Chronic 2 - H411 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 2 - H225 Repr. 2 - H361 Skin Irrit. 2 - H315 STOT RE 2 - H373 STOT SE 3 (H336) - H336	STOT RE 2 - H373 : 5>=%<=100
cyclohexane	n°CAS : 110-82-7 Numéro d'identification UE : 601-017-00-1 N°CE : 203-806-2 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463273-41	0 - < 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 (H336) - H336	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des premiers secours

En cas d'inhalation

- Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.
- Veiller à un apport d'air frais.
- Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
- éloigner la victime de la zone dangereuse.

Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Changer les vêtements souillés ou mouillés.

Après contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion

- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
- Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Effets Réactions allergiques
- Effets Désorientation

XENUM - XXXL Brake Cleaner

- Les symptômes suivants peuvent se manifester: État semi-conscient

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Provoque une irritation cutanée.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Sable sec
- Mousse
- Sable
- Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit
- Jet d'eau pulvérisée

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Produits de combustion dangereux

Produits de décomposition dangereux

- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Monoxyde de carbone

5.3 - Conseils aux pompiers

- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Eviter la formation de poussière.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

XENUM - XXXL Brake Cleaner

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Méthodes et matériel de nettoyage - Ventiler la zone concernée.

Techniques inappropriées - matière inadéquate pour recueillir le produit: Eau (avec détergent)

6.4 - Référence à d'autres sections

- Evacuation: voir paragraphe 13
- Protection individuelle: voir paragraphe 8
- Maniement sûr: voir paragraphe 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
- Éviter de: Contact avec les yeux
- Éviter de: Contact avec la peau
- Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.
- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux
- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Conserver sous clé.
- Protéger contre: Forte chaleur
- Classe de stockage : aérosols

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

8.2 - Contrôle de l'exposition

XENUM - XXXL Brake Cleaner

Contrôles techniques appropriés

- Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Gants de protection



- Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

- Matériau approprié: NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)

- Permeation: Breakthrough time > 240 min

- Recommended thickness of the material: ≥ 0.5 mm

- Transmission $8\text{mg}/\text{cm}^2$ for 8h (water vapour $5\text{mg}/\text{cm}^2/\text{h}$)

- Caractéristiques exigées: Type 3
Imperméable aux liquides

- Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

- Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés



- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Utiliser les traitements chimiques suivants pour les effluents: Adsorption

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Aérosol
<u>Couleur</u>	incolore	<u>Odeur</u>	caractéristique

XENUM - XXXL Brake Cleaner

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	< 0 °C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	0,8 % Vol.
Limite supérieure d'explosivité	15 % Vol.
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	0,681 g/cm ³
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	> 200 °C
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	653,08 g/l
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
- Lors de l'évaporation: Danger d'explosion

10.4 - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Danger d'explosion

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

XENUM - XXXL Brake Cleaner

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Dioxyde de carbone
- Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (64742-49-0)	
LD50 oral (rat)	> 5840 mg/kg
LD50 dermal (rat)	> 2920 mg/kg
LC50 inhalation vapours (rat)	23,3 mg/l

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (64742-49-0)	
LD50 oral (rat)	16750 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	3350 mg/kg
LC50 inhalation vapours (rat)	259354 mg/l

propan-2-ol, isopropyl alcohol, isopropanol (67-63-0)	
LD50 oral (rat)	> 2000 mg/kg
LD50 dermal (rat)	13900 mg/kg
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	> 25 mg/l

cyclohexane (110-82-7)	
LD50 oral (rat)	> 5000 mg/kg
LD50 dermal (rat)	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée

- Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux

- Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

- cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

XENUM - XXXL Brake Cleaner

<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé - cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	- Non classé - Nocif pour les reins en cas d'inhalation répétée ou prolongée.
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (64742-49-0)

LC50 96 hr fish	> 13,4 mg/l
ErC50 algae	20 mg/l
ErC50 other aquatic plants	3 mg/l

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (64742-49-0)

EC50 48 hr crustacea	> 1 mg/l
NOEC chronic crustacea	3,87 mg/l
NOEC chronic algae	55 mg/l

cyclohexane (110-82-7)

EC50 48 hr crustacea	0,9 mg/l
LC50 96 hr fish	4,53 mg/l
ErC50 algae	> 4,425 mg/l
NOEC chronic algae	0,925 mg/l

- Aucune information disponible.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

XENUM - XXXL Brake Cleaner

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune information disponible.

- Aucune information disponible.

12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Eliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU

Numéro ONU (ADR) : UN1950

Numéro ONU (IMDG) : UN1950

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : AÉROSOLS inflammables (Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane, propan-2-ol, isopropyl alcohol, isopropanol)

Nom d'expédition des Nations unies (IMDG) : AÉROSOLS inflammables (Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane, propan-2-ol, isopropyl alcohol, isopropanol)

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

XENUM - XXXL Brake Cleaner

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 2
ADR Code de classification: : 5F
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2.1
Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :
Groupe d'emballage (IMDG) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Oui.
Polluant marin : Danger pour le milieu aquatique - Chronique 2

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification: : 5F
ADR Dispositions particulières : 190+327+344+625
ADR Quantité limitée (LQ) : 1 L
Quantités exceptées ADR : E0
Instructions d'emballage ADR : P207 LP02
Dispositions spéciales d'emballage ADR : PP87 RR6 L2
Dispositions pour l'emballage en commun ADR : MP9
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Code-citerne ADR :
Dispositions spéciales citernes ADR :
Véhicule pour le transport en citerne :
ADR catégorie de transport : 2
ADR code de restriction en tunnel : D
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR : CV9 CV12
Dispositions spéciales - Colis : V14
Dispositions spéciales - Vrac :
Dispositions spéciales - Exploitation : S2
ADR Danger n° (code Kemler) :

XENUM - XXXL Brake Cleaner

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	
<u>Instructions d'emballage</u>	:	
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	-
<u>Dispositions IBC</u>	:	-
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-D,S-U
<u>Arrimage et manutention</u>	:	
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

--

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	cyclohexane (Index No.: 601-017-00-1 - EC No.: 203-806-2 - CAS No.: 110-82-7)
<u>Teneur en COV</u>	653,08 g/l

- Hydrocarbures aliphatiques : 30% et plus

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Description des modifications
2	27/03/2018	new formulation
1,01	14/03/2017	
1	26/07/2016	IMDG- Code

Textes des phrases réglementaires

Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1

XENUM - XXXL Brake Cleaner

Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Gas 1	Gaz inflammable. - Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Gaz comprimé	gaz comprimé
Gaz dissous	gaz dissous
H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger
H350	Peut provoquer le cancer - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Press. Gas	gaz sous pression
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3

*** ** *